

RETRAITES

LE PROJET FAUSSEMENT ÉGALITAIRE DE MACRON

La réforme voulue par le président de la République consiste à uniformiser le système de retraite en créant un régime, par points, à cotisation définie. « 1€ cotisé donnera les mêmes droits à tous ». Derrière ce discours faussement égalitaire se cachent la baisse du montant des retraites (probablement 15% à 20% en moins) et la fin des mécanismes de solidarité. La baisse pour tous, voilà la conception élyséenne de l'égalité! Ne plus être solidaire avec celles et ceux qui, dans leur trajectoire de vie, n'ont pas toujours pu cotiser, voici un autre trait caractéristique de la politique du président des riches.

Qu'est-ce que la « cotisation définie » ? C'est un taux fixe de cotisation qui est décidé, et qui produira ses effets sous la forme d'une rente viagère. Autrement dit, comme en Suède, les pensions perçues par les retraités seront d'un montant moyen diminué et aléatoires, en fonction de la conjoncture économique et de la situation de l'emploi. Ce que la CGT revendique, c'est que le pouvoir d'achat des retraités soit garanti et de bon niveau, avec rehaussement du minima au niveau du SMIC.

Le vieil adage est bien connu : quand on veut tuer son chien on l'accuse d'avoir la rage. Concernant les réformes néolibérales, on ne se contente pas d'accuser son chien d'avoir la rage, on lui inocule la rage! Ainsi, Macron et le gouvernement, relayés par Jean-Paul Delevoye, indiquent que la situation actuelle est complexe, illisible, et qu'elle suscite un sentiment d'injustice. Oui, mais cette situation a été créée de toutes pièces par les réformes successives, désapprouvées par la grande majorité des gens et combattues par la CGT et par les intersyndicales. Si le système de décote est complexe et injuste, pourquoi l'a-t-on créé ? Supprimons-le!

La CGT est déterminée à gagner le retrait de la réforme et à gagner le financement permettant un système de haut niveau, par répartition et solidaire.

PUBLIC, PRIVE, FAIRE VIVRE LES DIFFÉRENTS RÉGIMES

La retraite des fonctionnaires n'a rien d'un privilège, elle est un mécanisme adapté à la situation statutaire et aux carrières des agents publics. Tout comme le régime général est adapté à la situation contractuelle et conventionnelle des salariés du secteur privé.

Si on appliquait au secteur privé les conditions de la fonction publique, plus de la moitié d'entre eux verraient leur pension s'effondrer, avec une durée d'assurance acquise en durée travaillée réelle (au lieu d'avoir un trimestre d'assurance acquis pour une tranche de salaire de 150 heures de SMIC), et avec une retraite liquidée sur le dernier salaire travaillé (au lieu d'une moyenne des meilleurs salaires).

De même, si on appliquait aux fonctionnaires les règles du régime général, la moitié des retraités verraient leur pension amputée.

Les mécanismes sont différents parce qu'ils correspondent à des déroulements de carrière différents. Mais ils produisent au final un niveau comparable de pension à niveau de qualification égal.

Ce qui est sûr, en revanche, c'est que le passage à une retraite totalement en points produira des dégâts et une baisse des pensions dans les deux cas, privé et public.

UNE RÉFORME DES RETRAITES ? POUR MIEUX BAISSER LES PENSIONS ?

LE COMMUNIQUÉ DE LA CGT

Après les premières rencontres avec le Haut-commissaire à la réforme des retraites (HCRR), la CGT reste très interrogative et particulièrement vigilante face à un projet dont tous les objectifs ne sont pas affichés, en particulier celui du niveau des pensions qui en ressortirait.

On observe déjà que, pour légitimer la démarche, la critique du système actuel ne brille pas par son objectivité. Ainsi, le mécanisme « par annuités » en vigueur dans tous les régimes de base est condamné au motif que certaines règles ne correspondent plus aux objectifs fixés. La belle découverte! A force de dégrader les paramètres tout au long des réformes additionnées depuis 1993, le système a fini par devenir difficile à lire et par produire des retraites en baisse. Mais, n'était-ce pas le but de ces réformes?

Pour autant et malgré ces dégradations, notre système de retraite par annuités et par répartition, grâce au principe de solidarité qui le fonde, a sorti les retraités de la pauvreté en moins de 30 ans : ils étaient 28 % à vivre en-dessous du seuil de pauvreté (défini comme 50 % du salaire médian) en 1970, ils n'étaient plus que 4,7 % en 1997 (Insee Première n°761). Aujourd'hui, les proportions d'actifs et de retraités vivant en-dessous du seuil de pauvreté restent équivalentes

Le HCRR, à partir des travaux du COR (Conseil d'orientation des retraites), fait également ce constat : notre système conserve effectivement une part importante de solidarité. Pour la CGT, c'est effectivement essentiel car cela permet encore aujourd'hui de diminuer les inégalités liées au travail.

On peut alors se poser la question : mais pourquoi s'aventurer dans une réforme systémique qui va chambouler tous les repères aussi bien pour les travailleurs que pour les retraités ? De surcroît alors que les comptes sont grosso modo à l'équilibre. Rappelons que la Suède a englouti, dans la phase de transition de sa réforme, plusieurs années de pensions mises en réserves.

Pourquoi ne pas répondre clairement aux difficultés réelles et connues : le niveau des pensions dans l'avenir et le taux de remplacement que peuvent espérer les jeunes générations ; les basses pensions ; l'égalité femmes/hommes ; une vraie prise en compte de la pénibilité ; le maintien du pouvoir d'achat des retraites ; une réforme du financement liée à l'emploi. Autant de sujets mis en avant par la CGT depuis plusieurs années et réaffirmés lors de la rencontre avec M. Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites.

Chambouler les repères et centrer le débat sur du meccano administratif, points ou comptes notionnels, est-ce innocent ? N'y aurait-il pas d'autres objectifs, d'autres intentions ? On est bien obligé de s'interroger. Sous couvert de simplification, n'y a-t-il pas en réalité la volonté de mettre en place un système produisant une baisse encore plus forte des pensions futures, de manière automatisée, dans des conditions illisibles pour le commun des salariés ?

La CGT pose les questions que tous les salariés se posent : une réforme pour quel montant de pension, après quelle durée et à quel âge ? Questions qui sont soigneusement écartées dans ce projet de réforme. Questions que la CGT n'aura de cesse de mettre en avant et sur lesquelles elle appelle la plus grande vigilance de tous les salariés.

VIVRE SA RETRAITE

Devenir retraité, ce n'est pas un retrait de la vie sociale, c'est une nouvelle phase de la vie, faite de temps libéré, caractérisée par une certaine désaliénation (fin du lien de subordination avec son employeur). C'est aussi une période de qualifications continuées, où au gré des envies et des nécessités, l'activité humaine se poursuit, pour son propre épanouissement et pour rendre service aux autres. Beaucoup de retraité·e·s aident leur entourage familial, beaucoup s'investissent dans la vie associative, politique, culturelle, syndicale... Il faut donc cesser de considérer la retraite comme un coût ou bien comme une relégation mais comme une période de la vie particulièrement riche et productrice de richesses

FINANCER LES RETRAITES

Le système de retraite par répartition présente deux gros intérêts, sa simplicité et sa robustesse. Chaque année, l'argent des cotisations devient l'argent des pensions. L'argent qui entre dans les caisses sort immédiatement des caisses.

Deux autres paramètres ont évidemment leur importance : l'espérance de vie et la vitalité démographique. Nous souhaitons une bonne santé aux retraités comme aux actifs. Que dire d'autre ? Le système de santé est assis sur la cotisation sociale et sur l'impôt : il convient de consacrer les moyens nécessaires à la recherche médicale, aux hôpitaux, à la médecine (de prévention et curative)...

Quant à la question démographique, elle dépend des politiques plus ou moins natalistes mises en oeuvre, des moyens consacrés à la petite enfance, et à l'accueil d'une population immigrée, femmes et hommes qui vivent, travaillent et cotisent en France.

De l'argent il y en a, et il y en aura davantage à condition de promouvoir le développement économique et social, au bénéfice de toutes et tous. Le problème actuel, c'est qu'une grande partie des richesses produites par le travail atterrit dans les poches des actionnaires, dans les paradis fiscaux, dans la spéculation!

LES COTISATIONS SOCIALES

Les cotisations sociales font partie des prélèvements obligatoires. Elles attestent du niveau de solidarité d'une société et permettent de répondre aux besoins de la population.

Arrêtons de parler de « charges sociales ».

Vive la cotisation sociale, partie de notre salaire mise en commun, qui permet de financer la Sécurité Sociale (assurance maladie, retraites, prestations familiales, ...)!

SÉCURISER LES TRAVAILLEUR.SE.S

Protéger tou.te.s les salarié.e.s, se prémunir contres les situations précaires, c'est le contraire du tous contre tous et du chacun pour soi. Le point invoqué par les contradicteurs de la CGT, c'est qu'un € cotisé ne génère pas forcément le même montant de pension. C'est le propre d'un régime solidaire de comporter une composante de redistribution et de ne pas être intégralement contributif. Dans la logique du pacte social français, le but est de garantir à chaque retraité.e un revenu décent qui n'est pas totalement corrélé aux cotisations versées.



CGT DE PARIS 85, rue charlot 75003, paris 01 44 78 53 31

accueil@cgtparis.fr www.cgtparis.fr

INÉGALITÉS FEMMES HOMMES

Lorsque l'heure de la retraite sonne, force est de constater que, depuis des décennies, les femmes perçoivent des retraites d'un montant largement inférieur à celui des hommes. Pour contrer ce phénomène, il faut agir sur trois axes :

• Revaloriser les salaires des métiers à prédominance féminine

Les femmes sont concentrées dans des métiers moins bien rémunérés (soin, social, éducation, administratif...) dans lesquels leurs qualifications ne sont pas reconnues.

- Supprimer les écarts de carrière
 Pour lutter contre le plafond de verre, la CGT
 propose la mise en place d'un indicateur obligatoire dans les entreprises pour mesurer les écarts de
 carrière, et d'une action de groupe permettant aux
 victimes d'une même discrimination d'aller ensemble en justice.
- Lutter contre la précarité et les temps partiels 30% des femmes travaillent à temps partiel, avec un salaire et une retraite partiels, mais une amplitude horaire et une précarité maximum.

Revendications CGT

Conquérir un haut niveau de droits à la retraite nécessite :

- l'augmentation de la part des richesses consacrée à leur financement ;
- de renouveler le contrat entre les générations, garantissant, dans le cadre de la répartition, le droit à une retraite pour tous les salariés dès 60 ans, avec un revenu de remplacement qui permette de vivre dignement;
- un taux de remplacement au minimum de 75 %, et en aucun cas inférieur au SMIC, pour une carrière complète de travail, quel que soit le régime de retraite et qui repose sur l'ensemble de la rémunération ;
- que l'évolution de la pension soit indexée sur le salaire moyen ;
- que la décision du départ en retraite reste le choix individuel du salarié ;
- qu'un droit à départ à taux plein anticipé en retraite pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles et astreignants soit reconnu dans tous les régimes;
- que le droit au départ à la retraite à taux plein, anticipé, pour les personnes en situation de handicap, soit amélioré;
- que soit pérennisé le système solidaire de retraite fondé sur la répartition ;
- une gestion démocratique du système de retraite et des régimes qui le constituent

Alors que le gouvernement a engagé les discussions avec les organisations syndicales, qui devraient se poursuivre jusqu'à l'automne, la CGT Paris invite le monde du travail, salariés, privés d'emploi, retraités, à participer aux prochaines mobilisations!

POUR BIEN VIVRE SA RETRAITE,

UN RÉGIME SOLIDAIRE PAR RÉPARTITION, À PRESTATIONS DÉFINIES.

60 ANS C'EST LE MAXIMUM!
1800 EUROS, C'EST LE MINIMUM!